

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50204
Numéro SIREN : 348 931 577
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 1106



« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »

Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros
Siège social : 28 boulevard Lucien Pierquin 08000 WARCQ
348.931.577 RCS Sedan

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze Avril,
A neuf heures,

La société « ACR - ADC Cabinet PIERQUIN », société par actions simplifiée au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (294.400) Euros, ayant son siège social à WARCQ (Ardennes) 28 boulevard Lucien Pierquin, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351.532.528 RCS Sedan,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN,

Associée unique de la société « CHAMPAGNE ARDENNE REVISION », société par actions simplifiée à associée unique au capital de DEUX CENT DIX MILLE (210.000) Euros dont le siège social est à WARCQ (Ardennes) 28 boulevard Lucien Pierquin,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN, agissant également en qualité de Président non associé de la Société,

1) A STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission du Commissaire aux Comptes titulaire & remplacement de celui-ci par le Commissaire aux Comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique constatant la démission de Mr LUC CHARLIER, Commissaire aux Comptes titulaire, décide de nommer en remplacement le cabinet DUMONT & ASSOCIES qui a accepté le mandat.

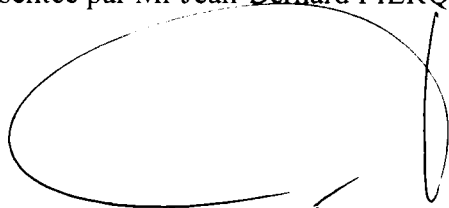
L'associée unique constatant suite à la loi Sapin 2 ainsi qu'à la pluralité de Commissaire aux Comptes inscrit dans le Cabinet DUMONT & ASSOCIE, décide également de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Cabinet DUMONT & ASSOCIES.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société « ACR-ADC Cabinet PIERQUIN »,
Associée unique,
représentée par Mr Jean-Bernard PIERQUIN :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a vertical stroke and a small horizontal tick at the end.